

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2021

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ANTOINE LABELLE

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza et tenue le 23 juin 2021, à 9h, par visioconférence et à huis clos (sans public).

**SONT PRÉSENTS** : Céline Beaugard, mairesse, Christian Bélisle, conseiller, Brigitte Chagnon, conseillère et mairesse suppléante, Raphaël Ciccariello, conseiller, Benoit Thibeault, conseiller et Pierre Rubaschkin, conseiller

**EST AUSSI PRÉSENTE** : Caroline Dupuis, directrice générale par intérim

**EST ABSENTE** : Pierrette Charette, conseillère,

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beaugard, la séance extraordinaire est ouverte à 9h04.

#### **2021.06.145 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. Résolution - Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 23 juin 2021
4. Dépôt – Rapport du vérificateur externe sur les états financiers 2020
5. Dépôt – Rapport de la mairesse sur les faits saillants des états financiers 2020
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle

Et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

#### **2021.06.146 RÉSOLUTION - CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2021**

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

**QUE** l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

**ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2021

### DÉPÔT – RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2020

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 176.1 du code municipal exige que le rapport du vérificateur externe soit déposé lors d'une séance du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont pris connaissance du rapport financier et des rapports présentés par le vérificateur externe, monsieur Daniel Tétreault, CPA, et qu'ils sont représentatifs de la réalité financière de la municipalité;

Il est proposé par conseiller monsieur Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité

**DE DÉPOSER** le rapport du vérificateur externe sur les états financiers 2020.

### **ADOPTÉE**

---

Caroline Dupuis  
Directrice générale par intérim

### DÉPÔT – RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS 2020

Les membres du conseil dispensent madame Céline Beauregard de faire la lecture du rapport de la mairesse concernant les faits saillants des états financiers au 31 décembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, en cette séance extraordinaire du conseil municipal du 23 juin 2021, je vous présente les faits saillants du rapport financier de la Municipalité de La Macaza pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2020, tel qu'audité par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA.

#### Revenus et dépenses

Les revenus aux états financiers totalisent 4 162 625\$ et les charges pour l'ensemble des services municipaux, incluant les frais financiers, s'élèvent à 3 554 922 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 340 745 \$. Cet excédent s'explique entre autres, par un montant de 229 000\$ reçu en subvention spéciale COVID, par des droits de mutations plus élevés et divers transferts gouvernementaux. Le reste de la différence est dû aux affectations.

#### Surplus et Fonds disponibles

Selon le rapport financier déposé à la séance ordinaire du 14 juin 2021, le surplus accumulé, soit le surplus libre, au 31 décembre 2020 est de 756 815 \$. La Municipalité dispose par ailleurs d'un Fonds environnemental de 143 745 \$, d'un surplus accumulé affecté de 103 760 \$ et d'un Fonds de roulement de 149 070 \$.

#### Principales réalisations de l'année 2020 :

**La gestion de la pandémie** a frappé de plein fouet l'organisation municipale. Une municipalité ne pouvait pas "fermer" pour cause de covid. Les élu.e.s, l'équipe de direction et les employé.e.s se sont tous investis dans cette crise afin de continuer d'assurer des services aux citoyen.ne.s. Les défis et les difficultés ont été nombreux mais La Macaza a su les relever et a même fait preuve d'innovation. Grâce à ses cols bleus, réaffectés durant cette période, au printemps 2020, la Municipalité a permis d'assurer la livraison d'épicerie à ses citoyens et des transports médicaux à des gens en situation de vulnérabilité. Une amnistie pour les intérêts sur les taxes en retard a aussi été résolu par les membres du conseil.

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2021

La Municipalité a contribué à la **mise en place de deux régies intermunicipales**, soit la Régie de service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge (RSSIVR) et la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER). En collaboration avec la Ville de Rivière-Rouge et le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), une démarche a été enclenchée pour la dissolution de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Au niveau des **travaux routiers**, la Municipalité ayant reçu une subvention du MTQ couvrant 90% des coûts, la réfection de la portion municipale du chemin de l'Aéroport a été réalisée. En prévision des travaux de réfection du chemin du lac Chaud Est, prévus en 2022, une inspection et le nettoyage des pluviales a été effectués. En collaboration avec le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle, le devis technique pour la réfection du chemin du lac Chaud Ouest a été complété.

Les grands **mouvements de ressources humaines** à la Municipalité ont été un défi en 2020 et ont impacté de manière transversale les opérations de la Municipalité : plusieurs congés de maladies prolongés, tant à la voirie qu'à l'administration; l'arrivée de nouveaux employé.e.s pour combler les besoins, les réorganisations à la direction générale, l'ajout d'une stagiaire à l'urbanisme et l'environnement, l'ajout d'un journalier à la voirie afin de combler, notamment, les besoins opérationnels à la station de lavage en semaine et l'écocentre la fin de semaine.

Le site Web de la Municipalité étant mésadapté quant aux besoins actuels, un chantier a été amorcé pour la **refonte complète du site Web**.

La Municipalité a complété une **démarche de consultation** en lien avec le programme Municipalité Amie des aînés (MADA).

Au niveau **des immobilisations**, un abri à sel a été construit, une remorque à bascule a été acquise et pour renouveler des équipements devenus désuets, du matériel informatique a été acheté.

La Municipalité a augmenté ses efforts, tant financier qu'en ressources humaines, pour faire **respecter sa réglementation**, notamment celle en lien avec la protection de ses plans d'eau.

### Endettement net à long terme de l'administration municipale

Au 31 décembre 2020, l'endettement net à long terme de l'administration municipale, atteignait 325 169 \$. Par ailleurs, selon les chiffres disponibles sur le site du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), l'endettement à long terme par 100\$ de la richesse foncière uniformisée de La Macaza est de 0.46\$ ce qui est un ratio d'endettement beaucoup plus faible que celui de notre MRC qui elle, se situe à 1,31\$ par 100\$ d'évaluation foncière.

### Traitement des élus

En conformité avec l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je fais mention des rémunérations et des allocations de dépenses des membres du conseil. La rémunération totale pour l'année 2020 se chiffre à 113 400 \$. Le rapport détaillé du traitement des élus pour l'année 2020, incluant le traitement reçu des organismes mandataires et des organismes supramunicipaux, sera publié sur le site Web de la Municipalité.

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2021

### Conclusion

En regard des éléments qui précèdent, je suis fière d'affirmer que la Municipalité de La Macaza est en excellente santé financière et que le conseil municipal et l'administration ont su maintenir un budget équilibré tout en améliorant les services à la population, et ce malgré de nombreux défis, donc la gestion de la pandémie. Je profite de l'occasion pour saluer le travail et le dévouement de mes collègues élu.e.s, de la direction et des employé.e.s municipaux sans qui tout le travail accompli aurait été impossible.

Vous pouvez prendre connaissance du rapport financier complet de la Municipalité, incluant celui de l'Agglomération de Rivière-Rouge, accessibles dans les prochains jours sur le site Web du MAMH sous l'onglet « Documents financiers » au lien suivant : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/79037/>

Céline Beauregard, Mairesse

### **2021.06.147 RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Rubaschkin  
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 9h18

### **ADOPTÉE**

LA MAIRESSE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

\_\_\_\_\_  
Céline Beauregard

\_\_\_\_\_  
Caroline Dupuis